

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 12 janvier 2010 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**1. PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller  
Madame Chantal Proulx, conseillère  
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller  
Madame Manon Blanchette, conseillère  
Madame Marcelle Robichaud, conseillère  
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent

**2. MOT DE BIENVENUE**

**3. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Présences**
- 2. Mot de bienvenue**
- 3. Moment de recueillement**
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 5. Adoption des procès-verbaux du 7, 21 décembre à 20 heures et 21 décembre 2009 à 21 heures.**
- 6. Adoption des comptes à payer**

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. État financier au 31 décembre 2009
2. Contrat de travail Jean-Denis Bernier
3. CAUREQ / versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
4. Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière / avis de motion
5. PG Govern / contrat d'entretien et de soutien ( 5 739.69 \$)

**B. LOISIRS ET CULTURE**

1. Programme d'accompagnement pour les personnes ayant des incapacités / demande de subvention et autorisation de signer
2. Fabrique de Saint-Gabriel-de-Rimouski/ renouvellement de la licence de bingo
3. Arbitres hockey – paiement janvier
4. Électricité site équestre
5. Maison des jeunes / vin d'honneur

**7. Rapport des élus(es)**

**8. Affaires nouvelles**

- A) \_\_\_\_\_  
B) \_\_\_\_\_

**9. Fermeture des affaires nouvelles**

**10. Période de questions**

**11. Levée de la séance**



10-01-05

**2. Contrat de travail Jean-Denis Bernier**

Proposé par Marcelle Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le contrat de travail permanent en date du 12 janvier 2010 du directeur des travaux publics, monsieur Jean-Denis Bernier. Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-01-06

**3. CAUREQ / versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) , dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6E2 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipales qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-01-07

**4. Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière / avis de motion**

Avis de motion est dûment donné par la conseillère Marcelle Robichaud qu'à une prochaine séance un règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière soit adoptée.

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-01-08

**5. PG Govern / contrat d'entretien et de soutien**

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications concernant les logiciels de la comptabilité municipale avec PG Govern au montant de 5 739.69 \$ taxes incluses, et ce, tel que prévu au budget 2010. Que cette dépense soit prise au compte grand-livre : 02 13000 414

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**B. LOISIRS ET CULTURE**

10-01-09

**1. Programme d'accompagnement pour les personnes ayant des incapacités / demande de subvention et autorisation de signer.**

Proposé par Marcelle Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport. Madame Hélène Thibeault, technicienne en loisir est autorisée à signer le formulaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-01-10

**2. Fabrique de Saint-Gabriel-de-Rimouski / renouvellement de la licence de bingo**

Proposé par Marcelle Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à la Fabrique de Saint-Gabriel-de-Rimouski de tenir un bingo hebdomadaire dans un local du centre polyvalent situé au 103, rue Leblanc. Ledit local ainsi que les équipements sont loués à titre gratuit pour la tenue des bingos.

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

10-01-11

**3. Arbitres hockey – paiement janvier**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de créer une petite caisse au montant de 90 \$ pour le service des loisirs de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, afin de permettre de rémunérer les arbitres de la ligue Inter municipal de hockey, et ce, pour le mois de janvier, tel que prévu au budget 2010. Que cette dépense soit prise au compte grand-livre : 02 70130 670.

Adopté

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**4. Électricité / site équestre**

10-01-12

Attendu que le Festival country western de Saint-Gabriel a fait une demande à la municipalité de prendre en charge les frais d'électricité du site équestre et de procéder au changement d'adresse du compte d'Hydro-Québec présentement au nom du Festival country western pour être dorénavant au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

Par conséquent il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de payer les factures mensuelles d'Hydro-Québec concernant le site équestre pour l'année 2010. Le compte d'Hydro-Québec demeure au nom du Festival country western de Saint-Gabriel. Que cette dépense soit prise au compte grand-livre : 02 70130 681

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**5. Maison des jeunes / Vin d'honneur**

10-01-13

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don maximum de 100\$ pour un vin d'honneur lors du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Maison des jeunes de Saint-Gabriel-de-Rimouski. Que cette dépense soit prise au compte grand-livre : 02 11000 493

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**7. RAPPORT DES ÉLUS(ES)**

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**9. FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

10-01-14

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

10-01-15

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h40 la séance soit levée.

Adoptée

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

---

**Georges Deschênes**  
maire

---

**Martin Normand**  
directeur général